



HAL
open science

Violences de genre à l'encontre des groupes minorisés : catégories, démarches, analyses

Pauline Delage, Émeline Fourment, Margot Giacinti, Tania Lejbowicz, Anna
Perraudin

► **To cite this version:**

Pauline Delage, Émeline Fourment, Margot Giacinti, Tania Lejbowicz, Anna Perraudin. Violences de genre à l'encontre des groupes minorisés : catégories, démarches, analyses. *Terrains et Travaux : Revue de Sciences Sociales*, 2025, 46, pp.5-28. <10.3917/tt.046.0005>. <halshs-05224290>

HAL Id: halshs-05224290

<https://shs.hal.science/halshs-05224290v1>

Submitted on 26 Aug 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

La version finale de cet article a été publiée dans le n°46 de la revue *Terrains & Travaux* en 2025.

Pauline Delage, Émeline Fourment, Margot Giacinti, Tania Lejbowicz, Anna Perraudin
**Violences de genre à l'encontre des groupes minorisés :
catégories, démarches, analyses**

Gender-based violence against minorities: categories, approaches, and analyses

Si les violences de genre sont devenues des problèmes dans l'espace public en France à partir des années 1970, leur essor en tant qu'objet de recherche date des années 2000. La politisation des violences masculines faites aux femmes par le mouvement féministe et leur institutionnalisation dans les instances internationales ont joué un rôle crucial dans ce processus, en encourageant la production de savoirs et de politiques publiques spécifiques (Cavalin, 2016). S'en sont suivies des enquêtes quantitatives et qualitatives, ainsi que l'élaboration d'une action publique essentiellement dédiée aux violences conjugales et sexuelles. Des dénominations multiples existent pour désigner ces violences, comme « violences faites aux femmes », « violences sexistes et sexuelles », mais celle de « violences de genre » nous semble la plus juste, parce que le genre est ce qui rassemble ces violences au-delà de la diversité de leur nature (physique, sexuelle, verbale, etc.), des espaces de survenue (travail, rue, relations intimes, etc.), ou des personnes qu'elles affectent (femmes, hommes, adultes, enfants, minorités sexuelles, etc.). Ces violences sont en effet le produit des rapports de genre et participent de la bicatégorisation hiérarchisée des sexes, des valeurs qui leur sont associées (Bereni *et al.*, 2020 : 8), et par là de la définition de normes et d'inégalités structurelles de pouvoir.

Depuis 2017, le mouvement #MeToo a fortement accentué une dynamique de production de savoirs déjà amorcée (Achin *et al.*, 2019 ; Cavalin *et al. dir.*, 2022). En témoigne l'augmentation des publications sur le sujet dans des revues non spécialisées sur le genre¹. Pour sa part, le réseau de recherche VisaGe², que nous coordonnons, a vu le nombre de ses membres croître très rapidement : alors que nous étions une quarantaine de chercheuses sur notre liste mail interne en janvier 2018, nous sommes aujourd'hui plus de 120 et nous ne cessons d'accueillir de nouvelles personnes (Membres du laboratoire junior VisaGe, 2019), le plus souvent des doctorant·es qui commencent une thèse sur les violences de genre ou des chercheur·euses confirmé·es qui se lancent dans la recherche sur le sujet après avoir travaillé sur d'autres questions. Par ailleurs, #MeToo a intensifié la diffusion, en dehors du monde de la recherche, de savoirs établis depuis de nombreuses années. Aussi, les violences sont-elles plus fréquemment considérées comme relevant de rapports de pouvoir ; les violences sexuelles sont dorénavant appréhendées comme étant majoritairement perpétrées par des proches ; on ne parle presque plus de « crime passionnel » mais bien de « féminicide conjugal » pour qualifier un meurtre de femme par son conjoint ou ex-conjoint. De même, les savoirs et les idées féministes ont essaimé au-delà des milieux militants et ont touché le grand public (Jacquemart et Albenga, 2015). On assiste ainsi depuis quelques années à une inflation de discours sur les violences dans les mondes scientifiques, institutionnels, militants, médiatiques, ainsi qu'à une circulation accrue des catégories issues de ces mondes. Si ce contexte peut engendrer un certain flou, y compris dans le champ académique, sur ce que rassemble l'expression « violences de genre », il a le mérite de constamment nous pousser à interroger et à affiner les catégories et les outils d'analyse sur les violences.

À ces deux premiers constats qui guident l'élaboration de ce dossier, s'ajoute un troisième. Le développement de la recherche sur les violences s'est accompagné d'une prise en compte croissante, dans les champs militants et scientifiques, des logiques raciales, sexuelles, de classe, etc., qui travaillent la compréhension des violences de genre. La prévalence écrasante des hommes parmi les auteurs de

¹ Voir par exemple le vol. 227, n° 3 de *Raison présente* publié en 2023, le vol. 128, n° 4 d'*Empan* publié en 2022, le vol. 99, n° 2 de *Droit et Société* publié en 2018 et le vol. 207, n° 3 d'*Informations sociales* publié en 2022.

² Il s'agit d'un réseau de recherche sur les violences fondées sur le genre. Voir en ligne : <https://www.reseauvisage.fr/Accueil/index/1> (consulté le 11/07/2025).

violences, couplée à la surreprésentation des femmes parmi les victimes, justifie certes de placer la focale sur le rôle du genre dans la production de la violence. Mais un regard plus attentif aux données sur les violences révèle également de fortes déclarations par les populations minorisées, c'est-à-dire, des groupes sociaux minorisés en raison de la position qu'ils occupent dans l'espace social, que ce soit du fait du genre ou d'autres logiques. C'est par exemple le cas des femmes précaires (Brown *et al.* dir., 2020 ; Durand, 2021), migrantes (Andro *et al.*, 2019 ; Gonçalves et Matos, 2016 ; Pannetier *et al.*, 2020 ; Condon, Ravi et Schröttle dir., 2025), de celles qui vivent avec le VIH (Bensley, Van Eenwyk et Simmons, 2000 ; Cohen *et al.*, 2000) ou avec un handicap (Bouvier et Niel, 2010 ; Miprof, 2020 ; Sitbon dir., 2015), de celles sans domicile (Loison-Leruste et Perrier, 2019), ou encore des minorités sexuelles et de genre (Watremez, 2005 ; Lhomond et Saurel-Cubizolles, 2013 ; Rothman, Exner et Baughman, 2011 ; Trachman et Lejbowicz, 2020). De même, les hommes en situations minorisées sont plus susceptibles de rapporter des violences de genre. C'est le cas des hommes migrants, sans domicile, homosexuels ou trans (Dias, Fraga et Barros, 2013 ; Sorenson et Shen, 1996 ; Tjaden, Thoennes et Allison, 1999 ; Trachman et Lejbowicz, 2020). Alors que l'approche intersectionnelle est de plus en plus convoquée dans les sciences sociales, les travaux empiriques qui interrogent l'articulation des différents rapports sociaux dans la production des violences de genre sont relativement rares. Cela s'explique non seulement par les difficultés pratiques que pose la mise en œuvre de l'analyse intersectionnelle et de l'enquête sur les violences de genre, mais aussi par le cadre analytique féministe dominant historiquement centré, depuis les années 1970, sur l'appréhension des rapports sociaux de sexe. L'analyse des violences subies par ces populations minorisées invite à repenser les outils épistémologiques et théoriques disponibles pour l'appréhension des violences fondées sur le genre. En réunissant des contributions portant sur des contextes et des groupes sociaux différents, l'objectif de ce dossier est triple. Aborder spécifiquement des violences subies par des groupes minorisés dans le contexte de l'après #MeToo nous encourage d'abord à revenir sur la délimitation de l'objet « violences de genre », pour ensuite nous pencher sur certains des enjeux méthodologiques, et enfin observer la manière dont les rapports sociaux coproduisent ces violences, au-delà du genre.

Qu'appelle-t-on violences de genre ?

En nommant « violences de genre » de nombreux comportements longtemps considérés comme banals, la recherche pose une question définitionnelle : qu'appelle-t-on « violence », comment le genre intervient-il dans ces violences, et comment peut-on appréhender ce phénomène d'un point de vue empirique si sa définition et son unité ne sont pas consensuelles ?

L'analyse féministe des violences développée depuis les années 1970 a permis de requalifier des comportements et des expériences normalisées, considérés par beaucoup comme faisant partie intégrante de la sexualité, de la vie privée ou professionnelle. Elle a également contribué à imposer une grille d'analyse sociologique de la violence. Dans cette perspective, cette dernière est vue non pas comme une pathologie ou un problème individuel, mais comme le produit de rapports sociaux. Les violences ont alors pu être définies comme l'une des modalités du contrôle social masculin sur les femmes (Hanmer, 1977), ou, comme une forme « d'appropriation matérielle du corps des femmes » par la classe des hommes, pour reprendre l'expression de Colette Guillaumin (1978). La notion de « *continuum* des violences à caractère sexuel » (Kelly, 1987) a également permis de souligner que les violences subies par les femmes (viol en dehors et dans le couple, harcèlement sexuel, violences conjugales, féminicide) ne sont pas déconnectées les unes des autres, mais sont produites par le même rapport social. Parce qu'elles traversent et façonnent la vie des femmes, les violences sont alors pensées de manière systémique, dans leur diversité, en tenant compte de leurs formes et sphères de survenue.

Plaçant le genre au cœur de l'analyse, la notion de violences de genre prolonge donc l'analyse féministe des violences. Nous cherchons dans ce dossier à approfondir cette perspective en réaffirmant que ces violences sont des pratiques et expériences sociales, dont la compréhension est impossible si elles sont isolées d'autres pratiques et expériences, ainsi que du contexte dans lequel elles interviennent. Attentive aux contextes sociaux et historiques de survenue qui donnent du sens à ces pratiques, une telle approche se distingue des conceptions anhistoriques et asociologiques développées notamment dans les *violence studies*, pour lesquelles la violence aurait une logique qui lui serait propre, la violence appelant la violence (Walby, 2012). Cette logique autonome permettrait, par exemple, de placer les guerres et les violences sexuelles sur un même plan (Walby, 2012). Or, si les phénomènes d'escalade de la violence

existent et ont été maintes fois observés, nous ne pensons pas qu'ils suffisent à particulariser la violence par rapport à d'autres pratiques et expériences sociales. Prenons pour exemple le cas du viol. D'un point de vue physique, il n'existe pas de différence majeure entre le viol de guerre et le viol conjugal hétérosexuel : dans les deux cas, il s'agit d'un acte pénétratif non consenti. Pourtant, le viol de guerre constitue une arme pour humilier et souiller l'ennemi, le corps des femmes étant mis en équivalence avec le territoire national (Segato, 2022). Dans le cas d'un conflit ethnique, ce viol peut même prendre une connotation génocidaire, en imposant aux femmes de l'ennemi, alors pensées comme simples réceptacles, de porter les enfants d'une autre ethnie (Nahoum-Grappe, 1997). *A contrario*, le viol conjugal doit être analysé au prisme des rapports sociaux qui façonnent les couples hétérosexuels, ce qui amène à considérer les inégalités structurelles au sein du couple et dans ses pratiques quotidiennes (violentes ou non), lesquelles créent un déséquilibre de pouvoir propice aux violences sexuelles. De même, dans ce dossier, Samantha Joeck revient sur le harcèlement de rue que subissent les femmes d'un quartier marginalisé, contrôlé par un groupe armé, de Medellín en Colombie : elle montre ainsi comment la violence ciblant le corps des femmes est renforcée par le contexte « liminaire » entre guerre et paix que connaît ce territoire. Ce faisant, elle distingue différents niveaux et différentes formes de violences, tout en montrant comment elles se renforcent mutuellement.

La compréhension des violences de genre que nous défendons vise aussi à remédier à une confusion récurrente entre ces violences et leurs potentiels effets psychiques, à savoir la souffrance et le traumatisme. La diffusion en dehors de la sphère scientifique des savoirs sur les violences de genre ne concerne pas seulement les travaux sociologiques, mais aussi les savoirs psychologiques, ce qui engendre un intérêt croissant pour leurs effets sur la santé mentale. Au-delà de la concurrence et des divergences de points de vue entre disciplines, il nous paraît important de distinguer la violence du traumatisme. En effet, les expériences qui sont considérées comme traumatisantes ne sont pas systématiquement des violences ; à l'inverse, toutes les violences de genre vécues n'aboutissent pas à des traumatismes, aux mêmes traumatismes ou aux mêmes degrés de traumatismes. S'ils ne portent pas spécifiquement sur les violences de genre, les travaux de Sandrine Lefranc (2022) sur la justice transitionnelle nous appellent à nous méfier des discours qui font du traumatisme une conséquence inéluctable des violences. Ceux-ci construisent une figure de « bonne victime » en même temps qu'ils jettent le soupçon sur celles qui ne développent pas de comportements typiques du trouble de stress post-traumatique (Lefranc, 2022 : 240-251). Plus encore, la mise en équivalence des violences avec le traumatisme court le risque d'invisibiliser les inégalités structurelles entre victime et auteur. La définition psychiatrique du stress post-traumatique ayant été élaborée à partir du cas de vétérans de la guerre du Vietnam, elle prend en considération, dès l'origine, les « agresseurs auto-traumatisés » par les violences qu'ils ont imposées (Rechtman, 2005 ; Pache, 2019). Le traumatisme peut donc se développer de façon symétrique (tant chez la victime que chez l'auteur), malgré un contexte de domination de l'auteur sur la victime. En ce sens, il ne peut constituer un critère pertinent de la caractérisation sociologique des violences de genre. Enfin, au-delà du traumatisme, une situation peut « faire violence » ou engendrer de la souffrance sans qu'elle relève de la violence, ou ait été produite par la violence. C'est bien souvent le cas lors de conflits privés, professionnels et politiques, qui peuvent être des contextes propices aux violences, mais ne se confondent pas avec elles.

Dernier point essentiel, la perspective des violences de genre ancrée en sociologie et soucieuse de l'analyse des contextes de survenue, de déclaration et d'expérience se distingue de deux types de lectures qui, bien que politiquement opposées, tendent à faire disparaître les rapports sociaux de l'analyse (Delage, Lieber et Chetcuti-Osorovitz, 2019). La première affirme une symétrie de genre dans la violence – c'est-à-dire qu'hommes et femmes seraient victimes et auteur·rices dans les mêmes proportions –, nourrit le courant masculiniste (Jouvet-Légrand, 2018) et est appuyée dans l'arène scientifique par l'approche dite « familiale » des violences conjugales. Or, si cette dernière parvient à la conclusion que les violences conjugales sont autant le fait d'hommes que de femmes, c'est justement parce qu'elle décontextualise les violences, ne prenant en compte ni leur répétition, leur intensification et leurs liens avec d'autres pratiques (non violentes mais permettant la violence), ni les inégalités structurelles qui les façonnent (Delage, 2017 : 185-192). Aussi, les coups portés par une femme pour se défendre de son conjoint, dans un contexte de contrôle coercitif établi par ce dernier, sont mis en équivalence avec les coups portés par ce même conjoint. Aux antipodes d'une approche contextuelle, le geste est ici isolé du sens qu'il prend dans l'interaction.

Plutôt présente dans les milieux féministes et dans certains secteurs de l'action publique, la seconde lecture consiste à qualifier de violence toutes les manifestations du genre, si bien que violence et rapports sociaux de genre se confondent. Or, il importe de continuer à distinguer les rapports sociaux, dont l'expression peut prendre de nombreuses formes, et la violence, qui peut être à la fois le produit des rapports sociaux et un outil permettant leur maintien. Par exemple, le genre joue un rôle dans la division sexuelle du travail dans le couple et dans le monde professionnel. Mais une répartition inégale des tâches domestiques n'est pas une violence en soi, même si le déséquilibre des pouvoirs qu'elle introduit dans le couple peut constituer un terreau favorable aux violences conjugales, en même temps que l'exercice de la violence peut maintenir cette division inégale des tâches. De même, si les situations de dépendances (économique, administrative, affective) sont des contextes propices à la production de violences, la dépendance n'est pas une violence en soi ; la violence peut par contre être exercée pour renforcer cette dépendance. Enfin, le plafond de verre, tout comme les différents mécanismes de relégation des femmes dans le monde du travail ne sont pas des violences en tant que telles, mais le harcèlement sexuel au travail contribue à marginaliser les femmes dans la sphère professionnelle et à les empêcher d'accéder à des postes à responsabilités.

Certaines des catégories qui circulent largement aujourd'hui, ou l'usage qui en est fait, entretiennent tout particulièrement ce flou entre violences, rapports sociaux et rapports de pouvoir. C'est par exemple le cas de la notion de « *continuum* » dont les usages profanes introduisent souvent une confusion entre le contexte de production des violences et les violences elles-mêmes. En outre, la définition extensive de la violence qu'elle charrie, qui permet d'assembler, pour l'analyse, différents types de violences, quel que soit leur degré de gravité, se confond avec une visée normative qui tend à niveler des situations et des expériences variées. Cet usage du *continuum* renvoie également à l'avènement et à la circulation de la catégorie de « violences sexistes et sexuelles » (VSS), qui s'est imposée dans les mouvements sociaux et l'action publique ces dernières années. Là encore, parler de VSS renforce la confusion entre « violences » et « sexisme », tout en distinguant « violences sexuelles » et « sexisme », comme si ces dernières ne relevaient pas du sexisme.

L'emploi inflationniste de catégories associées aux violences de genre pour désigner diverses expressions des rapports sociaux tend à réduire, voire à écraser, la compréhension de ces différents phénomènes et niveaux d'analyse. Mais il a sans doute plusieurs explications. Dans les milieux militants luttant contre les discriminations, il s'agit d'insister sur la gravité des inégalités de genre et, ainsi, d'appeler à l'action. Ce biais peut se constater par exemple dans la requalification du féminicide conjugal. La banalité et la prégnance des féminicides conjugaux, des faits généralement commis par un auteur seul sur une victime, ont en effet parfois amené les mouvements militants à dénoncer des « guerres contre les femmes », voire des « génocides », amplifiant la gravité des faits, en vue d'être entendus publiquement, mais sans que les situations décrites témoignent de situations génocidaires.

Interroger l'inflation du terme « violence » et le risque de dissolution de son sens attire donc l'attention sur la nécessité d'étudier les liens entre violence, rapports de pouvoir et contextes, pour les distinguer en identifiant les violences et ce qui les produit. Il s'agit alors de réaffirmer le caractère matériel, concret et objectif de la violence pour en articuler la compréhension à sa perception subjective : la violence relève bien d'un acte qui affecte autrui, psychiquement ou physiquement, et dont le sens et les effets s'inscrivent dans un contexte inégalitaire.

Étudier les violences : difficultés et questions méthodologiques

Les enjeux définitionnels qui entourent la notion de violences de genre ont des implications méthodologiques directes. Souvent, les violences ne sont pas nommées comme telles par les acteurs et actrices étudié·es. Dans d'autres situations, ces violences sont identifiées, mais avec des catégories qui ne sont pas celles de la recherche, et dont les effets sont à analyser en tant que tels. Communes à l'ensemble des études sur les violences de genre, ces difficultés sont accentuées lorsque l'on étudie des populations minorisées.

Si qualifier de « violences de genre » des pratiques et des expériences n'est pas une opération neutre ni évidente pour les chercheur·euses en sciences sociales, elle l'est encore moins pour les enquêté·es. Le problème se pose tout particulièrement pour les recherches qui font des violences mêmes leur sujet d'enquête sur des terrains dont ni les victimes ni les auteurs ne qualifient les comportements étudiés de violence et n'ont conscience ou connaissance de la mécanique des violences. Le défi consiste alors à

faire parler les enquêtées des violences afin de pouvoir ensuite procéder à l'analyse de celles-ci, à leur requalification et à leur typologisation. Ce travail d'identification et de requalification des violences a été au cœur des recherches sur les violences dans les dernières décennies (pour la France, voir par exemple : Cavalin, 2016 ; Delage, 2017 ; Delaunay, 2019 ; Fourment, 2021 ; Archat, 2022 ; Lejbowicz, 2022 ; Giacinti, 2023). Il arrive aussi que les violences soient déclarées lors d'entretiens dans des enquêtes qui ne prenaient pas les violences comme sujet d'enquête initial. Ce matériau recueilli « par accident » est présent dans plusieurs des articles de ce numéro (Boudinet ; Bouchet et Couraud ; Agnoux et Durand) et interroge sur les conditions qui ont permis cette énonciation. De manière générale, l'enquête sur les violences de genre nécessite une réflexion sur les conditions de possibilité de la parole sur celles-ci. En effet, il arrive que les violences ne soient que suggérées par les victimes, à travers des formulations allusives ou des silences. Les chercheur·euses n'osent alors pas toujours opérer des relances pour pousser les enquêtées à aller plus loin, craignant de réveiller des souffrances, et faute de se sentir outillé·es pour recueillir ces paroles. Dans d'autres recherches, la méthode de recrutement des enquêtées amène à réaliser des entretiens avec des victimes qui se savent déjà victimes et ont procédé elles-mêmes à une qualification des violences, en lien avec le contexte dans lequel elles ont été amenées à reconnaître leur statut de victime. Les militantes féministes sont par exemple plus à même de parler de violences patriarcales, tandis que les victimes prises en charge par des associations, où les violences sont surtout abordées sous l'angle psychologique, tendent plus à dénoncer des comportements de « pervers narcissique » (Joly, 2024 ; voir aussi l'enquête de Émeline Fourment et Delphine Griveaud en cours). Quant aux travaux sur les auteurs de violences, ils sont confrontés à des propos qui visent à euphémiser ces dernières, voire à les invisibiliser complètement (Oddone et Boué, 2023), ce qui demande encore un autre effort d'identification de ces stratégies. Enfin, on observe une forte prégnance des catégories de l'action publique dans la compréhension commune des violences de genre, *a fortiori* chez les personnes qui prennent en charge les victimes ou les auteurs. Aussi, les violences sexuelles sont-elles souvent considérées de manière séparée des violences conjugales ou des violences sexuelles sur enfant, ce qui tend à occulter ce qu'elles ont en commun, en particulier les rapports sociaux les produisant.

Ces questions relatives aux qualifications des violences par le terrain se posent aussi à l'endroit des archives, notamment judiciaires, dans la mesure où les enquêtes policières et judiciaires (procès-verbaux, certificats, interrogatoires, jugements) sont des pièces produites uniquement (ou majoritairement) par des hommes avant la fin du XX^e siècle, à des périodes où les violences de genre ne constituent pas un problème public. Cela entrave donc la possibilité d'une identification des violences par les victimes et leur dénonciation, et oblige en tant que chercheuse à requalifier les faits, quitte à employer des catégories qui peuvent apparaître anachroniques, comme celle de féminicide (Giacinti, 2023). De même, dans les archives militantes, les violences de genre ne sont nommées que lorsqu'elles sont dénoncées par des féministes engagées contre elles. Le rapport de force entre ces militantes et leurs camarades non féministes conditionne alors les informations auxquelles la chercheuse a accès. À titre d'exemple, dans les milieux libertaires allemands, les archives abondent dans les moments où la lutte féministe connaît un regain auprès des femmes libertaires, et se réduisent à peau de chagrin lorsque le féminisme mobilise peu de militantes (Fourment, 2021).

L'analyse est alors mise à l'épreuve, entre reprise des catégories du terrain et requalification des faits par la chercheuse, et nécessite non seulement une analyse des catégories d'entendement du terrain, mais aussi une réflexivité constante sur ses propres catégories analytiques, que le terrain peut venir remettre en cause. Ces difficultés semblent d'autant plus importantes lorsque l'on s'intéresse aux violences subies par les populations minorisées. Tout d'abord, ces dernières sont parfois minoritaires d'un point de vue numérique : il est donc plus difficile de les rencontrer et de pouvoir échanger avec elles. Cette question se pose avec acuité pour les recherches quantitatives. À partir du moment où un groupe présente des effectifs relativement faibles par rapport à la population générale, il s'avère difficilement accessible par les méthodes d'enquêtes usuelles. Il n'existe par ailleurs pas de bases de sondage qui permettraient d'améliorer leur représentativité dans les échantillons en population générale (Schiltz, 2005 ; Meyer et Wilson, 2009 ; Hamel, Marsicano et Monicolle, 2020). La quantification des violences de genre subies par des populations minorisées invite alors à développer une réflexion critique sur les méthodes d'échantillonnage dans la production de savoirs quantitatifs. Les collectes alternatives – échantillons de convenance, méthodes mixtes avec des entretiens ou des observations qualitatives, etc. – apparaissent non seulement utiles mais nécessaires pour étudier les parcours de ces populations et mieux appréhender

certaines de leurs expériences. Cette démarche se retrouve dans l'article de ce dossier qui traite des violences vécues par les personnes intersexes (Larrieu, Petit et Raz). La faible proportion des intersexes dans la population générale, ainsi que le fait que la plupart des personnes intersexes ne savent pas qu'elles le sont, car le diagnostic médical dont elles disposent mobilise d'autres terminologies, contraignent les chercheur·euses à constituer un échantillon en coopération avec les associations intersexes. Là encore, se pose la question des conditions d'énonciation de ces violences, puisque l'ancrage associatif des enquêté·es s'accompagne d'une plus grande propension à identifier les violences de genre subies (Lejbowicz et Trachman, 2022).

Par ailleurs, la recherche sur les populations minorisées interroge à nouveau frais le cadrage des violences dans l'action publique. Parce qu'elles ciblent une catégorie générique de « femmes », les politiques publiques peuvent occulter tantôt des groupes minorisés à part entière (les LGBTQI+ par exemple), tantôt les conditions matérielles d'existence de certains de ces groupes. C'est ce que Kimberlé W. Crenshaw (2005) soulignait au sujet de la pénalisation des violences de genre aux États-Unis : cette politique ne prend pas en considération ce que représentent les forces de l'ordre et le monde judiciaire pour des femmes noires, dans un contexte où ces institutions contribuent à contrôler et réprimer les hommes noirs. L'occultation de nombre de groupes minorisés par les pouvoirs publics implique d'abord de moindres financements pour la recherche sur les violences qu'ils subissent (et donc de moindres connaissances) et, ensuite, une nécessité d'interroger les catégories de l'action publique, souvent en créant de nouvelles catégories. Dans ce numéro, l'article de Mathéa Boudinet, Célia Bouchet et Amandine Couraud met ainsi en lumière la spécificité des violences vécues par les femmes en situation de handicap, tandis que celui de Gaëlle Larrieu, Loé Petit et Michel Raz requalifie les opérations subies par les intersexes en violences de genre, les sortant ainsi du domaine du soin. Marie Loison démontre par ailleurs que les catégories des politiques de logement invisibilisent les femmes sans abris et que cette invisibilisation produit des contextes propices aux violences de genre.

Si les groupes minorisés sont en général occultés par l'action publique, certains se voient en revanche survisibilisés au travers d'affaires, comme celle des tournantes (Hamel, 2003 ; Cosquer, 2015), ou de catégories de violences singulières, tels l'excision (Lemerrier, 2014), le crime d'honneur ou le harcèlement de rue (Lieber, 2021 ; Archat, 2022). Ces catégories tendent à racialisier ou à territorialiser le problème des violences fondées sur le genre, si bien que des violences quantitativement minoritaires peuvent devenir une grille de lecture des violences de genre en général. Ainsi, les recherches sur les violences de genre vécues par les populations minorisées doivent poursuivre le travail de déconstruction des catégories de l'action publique, sans pour autant nier la surexposition de ces populations à certains types de violence de genre.

Démêler les configurations minoritaires qui façonnent la production de violences de genre

Dès l'Enquête nationale sur les violences envers les femmes en France (Enveff), l'étude des contextes spécifiques favorisant la survenue de violences s'est trouvée au cœur des travaux sur les violences faites aux femmes (Jaspard *et al.*, 2003). Cet angle d'analyse a d'abord permis de déjouer certaines représentations erronées du problème, comme l'idée selon laquelle ces violences seraient l'apanage des classes populaires ou des migrant·es. Le déploiement d'Enveff dans les Outre-mer (Hamelin et Salomon, 2004 ; Pourette, 2004 ; Brown et Lefaucheur, 2012), puis l'enquête Violences et rapports de genre (Virage), lancée par l'Institut national d'études démographiques (Ined) en 2015 (Condon, Ravi et Schrötle dir., 2025), ont contribué à approfondir l'analyse des effets d'interaction entre variables pour comprendre la surexposition de certains groupes sociaux aux violences de genre. Par exemple, en approfondissant la démarche de l'Enveff, Virage a comparé les violences déclarées par les hommes et les femmes dans différentes sphères de survenue des violences (espace public, espace privé, travail, université), en tenant compte de l'impact de l'âge, de l'orientation sexuelle, de la migration, etc. L'enquête a démontré une surexposition des groupes minorisés aux violences de genre et proposé des pistes pour penser comment s'articulent, se coconstruisent, se renforcent ou s'intensifient les rapports sociaux et les rapports de pouvoir.

En croisant des enquêtes essentiellement qualitatives (Legras ; Boudinet, Bouchet et Couraud ; Idriss ; Joeck ; Agnoux et Durand ; Loison) et quantitatives (Larrieu, Petit et Raz), les articles du dossier permettent d'exposer une pluralité de configurations minoritaires dans lesquelles l'activation de plusieurs rapports sociaux et de pouvoir participe de la production de violences de genre. Utilisée en

sociologie pour appréhender les jeux d'interdépendance entre individus constitutifs d'un espace local ou d'une société (Elias, 1991), la notion de « configuration » a déjà été appliquée à l'analyse des violences par Tania Lejbowicz (2022) pour insister sur les types de relations entre auteurs et victimes façonnant la commission, l'expérience et la déclaration de certaines formes de violences, de degré de gravité plus ou moins élevé. Ici, la notion est mobilisée à la fois pour réaffirmer la dimension contextuelle de la production de violences et pour désigner les relations variables entre des logiques de minorisation qui structurent les violences interpersonnelles.

Tous les articles de ce dossier montrent comment une ou plusieurs de ces logiques renforcent les rapports de genre et participent ainsi de la production de violences. Rappelons qu'en fonction des contextes scientifiques et politiques, les différentes lignes de différenciation et de hiérarchisation sociales ont été inégalement travaillées et étudiées. Par exemple, en France, le rapport social de classe, identifié du fait de la prégnance du matérialisme et du marxisme, est historiquement central dans les travaux de sciences sociales, même si la « disqualification du marxisme » (Pfefferkorn, 2014) a notamment eu pour double conséquence une baisse d'intérêt pour l'analyse en matière de classe et l'identification d'autres rapports sociaux et de pouvoir.

Dans certains articles, la perspective matérialiste, qui définit le rapport social comme une « relation antagonique entre deux groupes sociaux, établie autour d'un enjeu » (Kergoat, 2011), et qui place l'exploitation, la domination et l'oppression en son cœur, permet de souligner comment les rapports de genre et de classe s'articulent en renforçant l'exploitation des femmes et le contrôle dans le couple. À partir de deux enquêtes portant sur les femmes de classes populaires vivant en milieu rural, Perrine Agnoux et Maeva Durand montrent que « la position dominée des femmes dans les structures de sociabilité locale sur le marché du travail » favorise la durabilité des violences, et donc leur potentielle gravité. La division sexuée du travail, marquée par la précarité sur le marché de l'emploi, et les enjeux réputationnels locaux contribuent, en effet, à enfermer les femmes dans le couple, à les « piéger », pour reprendre l'expression d'Evan Stark (2007) que les autrices du texte mobilisent. Ainsi, le manque de structures d'accompagnement, qui apparaît comme l'un des enjeux des politiques publiques ciblant les zones rurales, n'est pas la seule clef d'explication de la durabilité des violences, voire de leur gravité accrue. C'est aussi la position dans les rapports structurels de classe et de genre, dans un contexte local spécifique, qui permet de les comprendre.

Dans un tout autre contexte, l'article de Mamaye Idriss montre que la division genrée du travail est également renforcée par l'isolement et la différence statutaire, ici engendrée par la migration. L'installation de femmes malgaches et mauriciennes à La Réunion dans le cadre de relations conjugales hétérosexuelles les assigne à des positions qui facilitent la survenue de violences : alors même que les femmes enquêtées ont plus de ressources, économiques et culturelles, que leurs futurs conjoints, ces derniers les maintiennent à l'écart du marché de l'emploi, amenant à un isolement géographique et à un repli sur la sphère domestique qui donnent lieu à diverses formes d'exploitation, alimentées par des violences, sexuelles, physiques et psychologiques. En toile de fond, le durcissement des politiques migratoires pour l'octroi des titres de séjour crée des rapports de force inégaux dans les couples, donnant un pouvoir disproportionné au conjoint national ouvrant le droit au séjour. Cette asymétrie, qui peut se traduire dans un « chantage aux papiers », produit des formes de domination sources de violences multiples, dans ce qu'Odasso qualifie de « mariages noirs », définis comme « des unions où un conjoint [...] profite de son statut pour exercer une forme de violence sur sa conjointe [primo-arrivante] et dont les actes sont souvent impunis » (Odasso, 2019 : 99).

Les articles du dossier font également apparaître la manière dont le rapport social de genre peut être consolidé, aux niveaux matériel et symbolique, par un ou plusieurs autres rapports peu identifiés, ou seulement récemment, tels que le rapport d'âge (Piterbraut-Merx, 2024 ; Dunezat, 2023), et des rapports de pouvoir relatifs à certains mondes sociaux. C'est notamment le cas de l'article de Gaëlle Larrieu, Loé Petit et Michel Raz qui souligne comment à la fois l'âge, qui façonne la domination des adultes sur des personnes mineures, et la relation asymétrique patient·e/médecin, qualifiée dans l'article de paternalisme médical, se conjuguent dans la perpétuation de la bicatégorisation de sexe. Ainsi, l'article défend que ce soient des formes spécifiques de violences sexuelles perpétuées par des médecins qui contribuent à la reproduction du genre. De plus, les rapports sociaux et de pouvoir génèrent une vulnérabilisation aux violences dans d'autres sphères de la vie sociale. Cet article nous amène à interroger plus avant le rapport social d'âge, non seulement pour les relations entre des adultes et des mineur·es, mais aussi pour penser la situation des femmes âgées. Ainsi, la vieillesse et le genre, parfois

en interaction avec le handicap, peuvent conduire à occulter ou disqualifier des violences de genre. C'est notamment le cas des violences sexuelles, qui ne sont presque jamais investiguées pour des femmes de plus de 60 ans. En effet, ces dernières n'apparaissent pas violables, car leur âge les exclurait de toute forme de sexualité (Bows, 2020 ; Cismaru-Inescu *et al.*, 2023). De même, dans le contexte conjugal (Dawson, 2021), les féminicides de femmes âgées sont appréhendés différemment des féminicides touchant des femmes plus jeunes. Du fait de la condition de santé de la victime et du suicide concomitant de l'auteur, ces meurtres sont appréhendés comme des « suicides altruistes » et non comme des féminicides. En dehors du couple, les meurtres commis sur des femmes âgées peuvent par ailleurs être analysés comme tout à fait extérieur aux logiques de genre. C'est par exemple le cas de meurtres dits « crapuleux », dans lesquels le crime aurait été motivé par la seule recherche de gains financiers. Ici, la vieillesse et la motivation alléguée du crime participent à dégenrer le meurtre (Giacinti, 2023).

La question du handicap dans la production des violences de genre est au cœur de l'article de Mathéa Boudinet, Célia Bouchet et Amandine Couraud. En rassemblant les résultats de deux enquêtes sur des personnes ayant une déficience visuelle, motrice, une maladie chronique ou des troubles des apprentissages, cette contribution vient combler un manque de connaissances sur un sujet encore peu traité en France. Elle montre que le handicap nourrit des dynamiques genrées symboliques, qui découlent des représentations et de normes auxquelles les femmes en situation de handicap ne peuvent pas toujours correspondre, et matérielles, liées à la dépendance économique et physique, venant accentuer le contrôle conjugal. L'omniprésence de l'institution médicale dans la trajectoire des femmes en situation de handicap les soumet par ailleurs aux rapports de pouvoir propres aux relations patient-es/médecin, et les rend particulièrement vulnérables tant aux violences qui en découlent qu'à leur indicibilité.

Parce qu'il est lui-même un produit des rapports sociaux, autant qu'il les consolide, l'espace façonne également la survenue des violences, que ce soit dans ses dimensions matérielles (à travers la présence d'infrastructures ou la concentration d'habitant-es, notamment) et symboliques (par exemple, les représentations sociales de la rue). Le rapport à l'espace, classiquement marqué par la distinction entre sphères publique et privée, est central dans la compréhension des violences de genre. En effet, l'assignation des femmes au domaine privé repose notamment sur le fait que l'espace public, la rue en particulier, est considéré comme menaçant pour les femmes, invisibilisant du même coup les violences conjugales et sexuelles qui se déroulent dans la sphère privée (Lieber, 2002). En outre, l'approche géographique des violences a permis de souligner la dimension spatiale du contrôle conjugal (Tillous dir., 2022). Dans ce dossier, Samantha Joeck insiste sur la manière dont le contrôle spatial exercé par un groupe armé sur un quartier de Medellín favorise la perpétuation d'agressions sexuelles et de harcèlement de rue par leurs membres et l'impunité des auteurs, tout en prétendant protéger les femmes des violences exercées par des hommes qui ne seraient pas membres du gang. La question du rapport à l'espace est également fondamentale selon Marie Loison pour comprendre la trajectoire des femmes sans domicile et les violences qu'elles subissent. En effet, leur connaissance du risque de subir des violences sexuelles dans la rue peut retarder la décision de quitter un domicile dans lequel certaines étaient déjà en proie à des violences et exploitations. Une fois sans-abri, la menace des violences sexuelles les conduit à éviter d'occuper la rue de la même manière que les hommes et à se distinguer de la figure masculine du sans domicile fixe. Ainsi, la plupart des femmes sans domicile sont invisibles dans les rues et invisibilisées dans l'action publique dédiée. Enfin, l'espace joue un rôle dans la production des violences de genre subies par les femmes des classes populaires rurales : l'absence de transports en commun limite leurs déplacements et les rend dépendantes de leur conjoint dès lors qu'il a une voiture (Agnoux et Durand). Cette situation est renforcée pour les femmes ayant un handicap moteur ou visuel qui vivent en dehors des villes. Elles ne bénéficient alors pas des transports en commun et des aménagements urbains, qui, bien que souvent insuffisants, facilitent leurs déplacements (Boudinet, Bouchet et Couraud).

Ainsi, certaines configurations minoritaires engendrent des formes de violences spécifiques, comme dans le cas des personnes intersexes ou dans celui des femmes handicapées, tandis que d'autres tendent plutôt à intensifier les violences de genre, en les pérennisant et en augmentant leur gravité, comme c'est le cas des femmes victimes de violences conjugales en ruralité, des femmes immigrées sollicitant un titre de séjour ou des femmes marginalisées victimes de harcèlement de rue dans un contexte de violence armée.

Les articles du dossier soulignent aussi la plus-value heuristique d'une démarche comparatiste, qu'elle soit implicite ou au cœur du dispositif d'enquête, pour comprendre la manière dont les rapports sociaux

et de pouvoir interagissent, se coconstruisent et se renforcent, voire pour identifier l'effet principal d'un de ces rapports sur d'autres. Si la comparaison entre groupes sociaux est prépondérante dans les enquêtes quantitatives, telles que l'enquête Virage, elle se déploie ici dans des enquêtes qualitatives qui permettent de montrer non seulement des différences dans les taux de déclaration de violences, mais aussi dans les modalités d'exercice des rapports sociaux et de pouvoir. C'est le cas dans l'enquête de Mamaye Idriss qui compare deux groupes de femmes migrantes à La Réunion : la racialisation des femmes malgaches s'inscrit dans une matrice coloniale qui engendre leur réification sexuelle et par là une vulnérabilité spécifique au contrôle conjugal, alors que les violences sexuelles semblent moins systématiques pour les femmes mauriciennes. La comparaison est également centrale dans la contribution de Corentin Legras, dont le point de départ consiste à rappeler la surexposition des filles cadettes à l'inceste commis par un mineur garçon (frère, demi-frère, oncle, cousin). La double comparaison entre groupes de sexe et entre positions dans la fratrie permet d'expliquer comment le genre et le rang agissent en autorisant les garçons à exercer des violences sexuelles sur des filles plus jeunes, mais, aussi, en renforçant la marginalisation des filles – ce qui s'exprime particulièrement lorsque ces dernières révèlent des violences et que leur famille déresponsabilise les incesteurs.

À la comparaison entre groupes, s'ajoute celle entre sphères et périodes de vie – une approche déjà développée dans les enquêtes quantitatives telles qu'Enveff ou Virage. Certains des articles du dossier rappellent également l'intérêt d'une approche longitudinale pour comprendre comment la violence s'exerce, dans des contextes spécifiques, mais aussi évolue, en s'intensifiant et en changeant de formes. L'analyse des données recueillies sur les intersexes montre comment la violence médicale dans l'enfance et à l'adolescence structure les expériences dans d'autres mondes sociaux et à des âges différents. De la même manière, l'enquête sur les femmes sans domicile rappelle que le vécu de violences est l'une des raisons expliquant la précarité résidentielle des femmes. Ainsi, dans les enquêtes quantitatives et qualitatives, l'appréhension des violences implique de saisir l'emboîtement des sphères de vie sur le temps long pour comprendre comment la violence est produite et vécue.

Si le genre apparaît central dans la production des violences de genre, ce dossier invite, par les contributions qu'il propose, à complexifier les approches en prêtant attention aux configurations minoritaires. En plus du genre, c'est bien d'autres rapports sociaux et de pouvoir (âge, handicap, classe, race et statut migratoire, relation patient·e/médecin, dépendance, nationalité ou encore place dans la fratrie) qui engendrent les violences de genre et contribuent même à les reconfigurer. Alors que les articles cherchent souvent à saisir une configuration minoritaire particulière, en plaçant au cœur de l'analyse le rôle d'un ou de plusieurs rapports sociaux ou de pouvoir, ils témoignent aussi de la difficulté à mettre en œuvre une approche intersectionnelle exhaustive, capable d'appréhender ensemble toutes les logiques qui façonnent les représentations, les pratiques et les expériences. Par exemple, en traitant des conditions de vie spécifiques des femmes sans domicile, la surreprésentation de femmes migrantes dans l'échantillon présentée dans l'article de Marie Loison interroge l'effet de la migration et de la racialisation dans leur trajectoire résidentielle. De la même manière, l'importance de la dépendance économique à leur conjoint des femmes en situation de handicap varie sans doute en fonction des types de handicap, mais aussi des ressources sociales, culturelles et économiques, et donc de leurs positions de classe. Ces articles sont donc également une invitation à poursuivre les enquêtes en ce sens.

Références

Achin C., Albenga V., Andro A., Delage P., Ouardi S., Rennes J., Zappi S., 2019. Dossier « Révoltes sexuelles après #MeToo ». Éditorial, *Mouvements*, 99 (3), 7-10, <https://doi.org/10.3917/mouv.099.0007>.

Andro A., Scodellaro C., Eberhard M., Gelly M., Équipe Dsafhir, 2019. Parcours migratoire, violences déclarées et santé perçue des femmes migrantes hébergées en hôtel en Île-de-France. Enquête Dsafhir, *Bulletin épidémiologique hebdomadaire*, 17-18, 334-341.

Archat S., 2022. *La Construction du « harcèlement de rue » comme problème public en France. Entre médiatisation, militantisme et action publique*, Thèse de doctorat, Université Paris sciences et lettres, Paris.

Bensley L. S., Van Eenwyk J., Simmons K. W., 2000. Self-Reported Childhood Sexual and Physical Abuse and Adult HIV-Risk Behaviors and Heavy Drinking, *American Journal of Preventive Medicine*, 18 (2), 151-158, [https://doi.org/10.1016/s0749-3797\(99\)00084-7](https://doi.org/10.1016/s0749-3797(99)00084-7).

Bereni L., Chauvin S., Jaunait A., Revillard A., 2020. *Introduction aux études sur le genre*, 3^e éd., Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur.

Bovier G., Niel X., 2010. Les discriminations liées au handicap et à la santé, *Insee Première*, 1308, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1280906> (consulté le 10/07/2025).

Bows H., 2020. The Other Side of Late-Life Intimacy? Sexual Violence in Later Life, *Australasian Journal on Ageing*, 39 (Suppl. 1), 65-70, <https://doi.org/10.1111/ajag.12728>.

Brown E., Debauche A., Hamel C., Mazuy M. (dir.), 2020. *Violences et Rapports de genre. Enquête sur les violences de genre en France*, Paris, Ined Éditions, <https://doi.org/10.4000/books.ined.14719>.

Brown E., Lefaucheur N., 2012. L'enquête Enveff-Martinique, *Pouvoirs dans la Caraïbe*, 17, 63-71, <https://doi.org/10.4000/plc.862>.

Cavalin C., 2016. *Objectivation savante et Objet de politiques publiques : les violences interpersonnelles dans les habits neufs de la statistique et de la santé publique (France/Europe/États-Unis, 1995-2016)*, Thèse de doctorat, Institut d'études politiques, Paris.

Cavalin C., Da Silva J., Delage P., Despontin Lefèvre I., Lacombe D., Pavard B. (dir.), 2022. *Les Violences sexistes après #MeToo*, Paris, Presses des Mines-Transvalor.

Cismaru-Inescu A., Hahaut B., Berg N., Adam S., Beaulieu M., Nisen L., 2023. L'occultation de la violence sexuelle envers les personnes âgées. Une manifestation d'âgisme ?, *Gérontologie et Société*, 45 (170-1), 91-100, <https://doi.org/10.3917/gsl.170.0091>.

Cohen M., Deamant C., Barkan S., Richardson J., Young M., Holman S., Anastos K., Cohen J., Melnick S., 2000. Domestic Violence and Childhood Sexual Abuse in HIV-Infected Women and Women at Risk for HIV, *American Journal of Public Health*, 90 (4), 560-565, <https://doi.org/10.2105/ajph.90.4.560>.

Condon S., Ravi K. T., Schröttle M. (dir.), 2025. *Violences envers les femmes en Europe. Genre, ethnicité et racisme*, Paris, Éditions Syllepse.

Cosquer C., 2015. La « société » contre la « cité ». La construction des « tournantes » comme problème racial, *Notes & Documents*, 3, Observatoire sociologique du changement, SciencesPo/CNRS.

Crenshaw K. W., 2005. « Cartographies des marges : intersectionnalité, politique de l'identité et violences contre les femmes de couleur, *Cahiers du Genre*, 39 (2), 51-82, <https://doi.org/10.3917/cdge.039.0051>.

Dawson M., 2021. *Loin de l'« âge d'or ». Féminicides de femmes âgées au Canada*, Rapport de recherche, Université de Guelph, Guelph (Canada).

Delage P., 2017. *Violences conjugales. Du combat féministe à la cause publique*, Paris, Presses de Sciences Po.

Delage P., Lieber M., Chetcuti-Osorovitz N., 2019. Lutter contre les violences de genre. Des mouvements féministes à leur institutionnalisation. Introduction, *Cahiers du Genre*, 66 (1), 5-16, <https://doi.org/10.3917/cdge.066.0005>.

Delaunay M., 2019. *Les Violences entre partenaires intimes. De l'indignation politique et morale aux pratiques routinières des institutions pénales : une comparaison entre la France et la Suède*, Thèse de doctorat, Université de Bordeaux, Bordeaux.

Dias S., Fraga S., Barros H., 2013. Interpersonal Violence Among Immigrants in Portugal, *Journal of Immigrant Minority Health*, 15 (1), 119-124, <https://doi.org/10.1007/s10903-012-9644-0>.

Dunezat X., 2023. De quel rapport social la domination adulte est-elle la marque : vers l'hypothèse d'un minorat exploité ? », *Mouvements*, 115 (3), 38-47, <https://doi.org/10.3917/mouv.115.0038>.

Durand M., 2021. *Les Invisibles. Enquête localisée sur le rapport au politique des femmes de classes populaires*, Thèse de doctorat, Université de Bourgogne Franche-Comté, Dijon.

Elias N., 1991, *Qu'est-ce que la sociologie ?*, La Tour-d'Aigues, L'Aube.

Fourment É., 2021. *Théories en action. Appropriations des théories féministes en milieu libertaire à Berlin et Montréal*, Thèse de doctorat, Institut d'études politiques, Paris.

Giacinti M., 2023. « *Quand il n'y a pas mort d'hommes.* » *Socio-histoire du féminicide en France (1791-1976)*, Thèse de doctorat, École normale supérieure de Lyon, Lyon.

Gonçalves M., Matos M., 2016. Prevalence of Violence against Immigrant Women: A Systematic Review of the Literature, *Journal of Family Violence*, 31 (6), 697-710, <https://doi.org/10.1007/s10896-016-9820-4>.

Guillaumin C., 1978. Pratique du pouvoir et idée de Nature. (1) L'appropriation des femmes, *Questions féministes*, 2, 5-30, <https://www.jstor.org/stable/40619109> (consulté le 08/07/2025).

Hamel C., Marsicano E., Monicolle C., 2020. Violences et migration, in E. Brown, A. Debauche, C. Hamel, M. Mazuy (dir.), *Violences et Rapports de genre. Enquête sur les violences de genre en France*, Paris, Ined Éditions, 391-441, <https://doi.org/10.4000/books.ined.14959>.

Hamel C., 2003. « Faire tourner les meufs ». Les viols collectifs : discours des médias et des agresseurs », *Gradhiva. Revue d'histoire et d'archives de l'anthropologie*, 33, 85-92, <https://doi.org/10.3406/gradh.2003.1310>.

Hamelin C., Salomon C., 2004. Parenté et violences faites aux femmes en Nouvelle-Calédonie. Un éclairage sur l'ethnicité différenciée des violences subies au sein de la famille, *Espace, Populations, Sociétés*, 2, 307-323, <https://doi.org/10.4000/eps.195>.

Hanmer J., 1977. Violence et contrôle social des femmes, *Questions féministes*, 1, 68-88, <https://www.jstor.org/stable/40619104> (consulté le 08/07/2025).

Jaquemart A., Albenga V., 2015. Pour une approche microsociologique des idées politiques. Les appropriations ordinaires des idées féministes, *Politix*, 109 (1), 7-20, <https://doi.org/10.3917/pox.109.0007>.

Jaspard M., Brown E., Condon S., Équipe Enveff, 2003. *Les Violences envers les femmes en France. Une enquête nationale*, Paris, La Documentation française.

Joly M., 2024. *La Perversion narcissique. Étude sociologique*, Paris, CNRS Éditions.

Jouvet-Légrand L., 2018. Violences conjugales : une montée du courant masculiniste ?, *SociologieS*, <http://journals.openedition.org.proxy.scd.univ-tours.fr/sociologies/6620> (consulté le 11/07/2025).

Kelly L., 1987. The Continuum of Sexual Violence, in J. Hanmer, M. Maynard (eds), *Women, Violence and Social Control*, Basingstoke, Macmillan, 46-60.

Kergoat D., 2011. Comprendre les rapports sociaux, *Raison présente*, 178 (2), 11-21, <https://doi.org/10.3406/raipr.2011.4300>.

Lefranc S., 2022. *Comment sortir de la violence ? Enjeux et limites de la justice transitionnelle*, Paris, CNRS Éditions.

Lejbowicz T., 2022. *Violences et Écarts aux normes de genre. Enquête sur les trajectoires de femmes victimes de violences sexuelles*, Thèse de doctorat, Paris 10/Ined Éditions, Paris.

Lejbowicz T., Trachman M., 2022. Measuring the Violence Experienced by Sexual Minorities: Sampling, Data Collection Strategies, and Population Heterogeneity, *Bulletin of Sociological Methodology/Bulletin de méthodologie sociologique*, 153 (1), 73-101, <https://doi.org/10.1177/0759106321995726>.

Lemercier É., 2014. Heurs et malheurs de la lutte contre une pratique sexiste racisée. Regards de médiatrices interculturelles « africaines » mobilisées contre l'excision, *Nouvelles Pratiques sociales*, 26 (2), 171-186, <https://doi.org/10.7202/1029269ar>.

Lhomond B., Saurel-Cubizolles M.-J., 2013. Agressions sexuelles contre les femmes et homosexualité, violences des hommes et contrôle social, *Nouvelles Questions Féministes*, 32 (1), 46-63, <https://doi.org/10.3917/nqf.321.0046>.

Lieber M., 2002. Le sentiment d'insécurité des femmes dans l'espace public : une entrave à la citoyenneté ?, *Nouvelles Questions Féministes*, 21 (1), 41-56, <https://doi.org/10.3917/nqf.211.0041>.

Lieber M., 2021. La lutte contre le harcèlement de rue et les (nouveaux) indésirables des espaces publics, *Déviance et Société*, 45 (1), 91-114, <https://doi.org/10.3917/ds.451.0089>.

Loison-Leruste M., Perrier G., 2019. Les trajectoires des femmes sans domicile à travers le prisme du genre : entre vulnérabilité et protection, *Déviance et Société*, 43 (1), 77-110, <https://doi.org/10.3917/ds.431.0077>.

Membres du laboratoire junior VisaGe, 2019. Vivacité des recherches sur les violences fondées sur le genre : la création du laboratoire junior « VisaGe », *Mouvements*, 99 (3), 67-74, <https://doi.org/10.3917/mouv.099.0067>.

Meyer I., Wilson P. A., 2009. Sampling Lesbian, Gay, and Bisexual Populations, *Journal of Counseling Psychology*, 56 (1): 23-31, <https://psycnet.apa.org/doi/10.1037/a0014587>.

Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains (Miprof), 2020. Les violences au sein du couple et les violences sexuelles en France en 2019, *La Lettre de l'Observatoire des violences faites aux femmes*, https://arretonslesviolences.gouv.fr/les-lettres-de-l-observatoire-national-des-violences-faites-aux-femmes#les_lettres_annuelles_de_lobservatoire_national1 (consulté le 11/07/2025).

Nahoum-Grappe V., 1997. La purification ethnique et les viols systématiques. Ex-Yougoslavie 1991-1995, *Clio*, 5, <https://doi.org/10.4000/cli0.416>.

Odasso L., 2019. Des « mariages noirs ». Les violences conjugales et le contrôle de la migration familiale en Belgique, *Recherches familiales*, 16 (1), 87-101, <https://doi.org/10.3917/rf.016.0087>.

Oddone C., Boué M., 2023. Action publique, gouvernementalité et violences conjugales, *Revue des sciences sociales*, 70, 130-143, <https://doi.org/10.4000/revss.10211>.

Pache, S., 2019. L'histoire féministe de la « psychologisation des violences », *Cahiers du genre*, 66 (1), 51-70, <https://doi.org/10.3917/cdge.066.0051>.

Pannetier J., Ravalihasy A., Desgrées du Loû A., Lert F., Lydié N. pour le groupe Parcours, 2020. Les violences sexuelles envers les femmes immigrées d'Afrique subsaharienne après la migration en France, *Population & Sociétés*, 577 (5), 1-4, <https://doi.org/10.3917/popsoc.577.0001>.

Pfefferkorn R., 2014. L'impossible neutralité axiologique. *Wertfreiheit* et engagement dans les sciences sociales, *Raison présente*, 191 (3), 85-96, <https://doi.org/10.3917/rpre.191.0085>.

Piterbraut-Merx T., 2024. *La Domination oubliée. Politiser les rapports adulte-enfant*, Toulouse, Blast.

Pourette, D., 2004. *Enquête nationale sur les violences envers les femmes en France à l'île de la Réunion. Enveff-réunion*, Rapport de l'enquête qualitative Enveff-Réunion, Ined, Paris, <https://hal.science/hal-04484020v1> (consulté le 08/07/2025).

Rechtman R., 2005. Du traumatisme à la victime. Une construction psychiatrique de l'intolérable, in P. Bourdelais, D. Fassin, *Les Constructions de l'intolérable*, Paris, La Découverte, 165-196, <https://doi.org/10.3917/dec.bourd.2005.01.0165>.

Rothman E. F., Exner D, Baughman A., 2011. The Prevalence of Sexual Assault Against People Who Identify as Gay, Lesbian, or Bisexual in the United States: A Systematic Review », *Trauma, Violence, & Abuse*, 12 (2), 55-66, <https://doi.org/10.1177/1524838010390707>.

Schiltz M.-A., 2005. Faire et défaire des groupes : l'information chiffrée sur les « populations difficiles à atteindre », *Bulletin of Sociological Methodology/Bulletin de méthodologie sociologique*, 86, 30-54.

Segato R., 2022, *La guerre aux femmes*, Paris, Payot.

Sitbon A. (dir.), 2015. *Baromètre santé sourds et malentendants 2011/2012*, Saint-Denis, Inpes éditions (Baromètres santé).

Sorenson S. B., Shen H., 1996. Youth Suicide Trends in California: An examination of Immigrant and Ethnic Group Risk, *Suicide and Life-Threatening Behavior*, 26 (2), 143-154, <https://doi.org/10.1111/j.1943-278X.1996.tb00825.x>.

Stark E., 2007. *Coercive Control: The Entrapment of Women in Personal Life*, Oxford/New York, Oxford University Press.

Tillous M. (dir.), 2022. *Espace, Genre et Violences conjugales. Ce que révèle la crise de la Covid-19*, Saint-Denis, Presses universitaires de Vincennes.

Tjaden P., Thoennes N., Allison C. J., 1999. Comparing Violence Over the Life Span in Samples of Same-Sex and Opposite-Sex Cohabitants, *Violence and Victims*, 14 (4), 413-425, <https://doi.org/10.1891/0886-6708.14.4.413>.

Trachman M., Lejbowicz T., 2020. Lesbiennes, gays, bisexuel·le·s et trans (LGBT) : une catégorie hétérogène, des violences spécifiques, in E. Brown, A. Debauche, C. Hamel, M. Mazuy (dir.), *Violences et Rapports de genre. Enquête sur les violences de genre en France*, Paris, Ined Éditions (Grandes enquêtes), 355-390, <https://doi.org/10.4000/books.ined.14944>.

Walby S., 2012. Violence and Society: Introduction to an Emerging Field of Sociology, *Current Sociology*, 61 (2), 95-111, <https://doi.org/10.1177/0011392112456478>.

Watremez V., 2005. La violence des femmes et des lesbiennes : analyses et enjeux politiques contemporains ?, *Recherches féministes*, 18 (1), 79-99, <https://doi.org/10.7202/012546ar>.

Pauline Delage est chargée de recherche au CNRS, membre du CRESPPA-CSU. Elle travaille sur l'appréhension des violences de genre dans les mondes associatifs et académiques, ainsi que dans l'action publique.

pauline.delage@cnrs.fr

Émeline Fourment est maîtresse de conférences en science politique à l'Université de Rouen, membre du CUREJ et associée à l'Université de Constance. Ses travaux portent sur les pratiques préfiguratives des mouvements sociaux, dont les pratiques de justice alternatives au pénal en cas de violences sexuelles.

emeline.fourment@gmail.com

Margot Giacinti est docteure en science politique de l'ENS de Lyon et actuellement post-doctorante à l'Université de Lille. Elle travaille sur les politiques publiques de lutte contre les violences de genre, en particulier contre les féminicides.

margot.giacinti@ens-lyon.fr

Tania Lejbowicz est socio-démographe, post-doctorante à Paris 1, membre du Cridup et docteure affiliée à l'Ined. Ses travaux portent sur les liens entre parcours minoritaires et expériences de violences.

tania.lejbowicz@gmail.com

Anna Perraudin est chargée de recherche au CNRS, membre de CITERES, et affiliée à l'Institut Migrations. Sociologue, membre du comité de rédaction de Terrains et Travaux, elle travaille sur les migrations internationales.

anna.perraudin@univ-tours.fr